Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512110-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 25

N° d'ordre :
202512110

Objet :
Dépôt de dossiers au titre de la DETR / DSIL 2026

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie
Mme JOUET Chrystelle pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth
M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :
M. PIGNARD Didier

Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de construction de l'école et pour la mise en accessibilité de la maison des associations au titre de la DETR et de la DSIL 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DSIL et DETR 2026 pour le projet de construction de l'école ainsi que pour la mise en accessibilité de la maison des associations et valide les plans de financement suivants:

- **Construction de l'école**

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux	2 882 151€	DETR 2026	200 000€
Honoraires MO	427 916€	DSIL 2026	200 000€
Mission SPS	5 310€	REGION	150 000€
Contrôle technique	18 100€	DETR 2025	200 000€
		DSIL 2024	176 899€
		CAF	270 000€
		LCBC	25 000€
		AUTOFINANCEMENT	
		Fonds propres	464 646.00€
		Emprunt	1 646 932.70€
TOTAL	3 333 477€		3 333 477€

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512110-DE

- **Mise en accessibilité de la maison des associations**

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux	32 500€	DETR 2026	11 235€
Honoraires MO	4 950€	DSIL 2026	7 490€
		AUTOFINANCEMENT	
		Fonds propres	18 725€
TOTAL	37 450€		37 450€

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Mme Chantal NEVO

Secrétaire de Séance
M. Didier PIGNARD